RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

135 B
Société à responsabilité limitée à associée unique
Au capital de 16 159,60 euros
Siège social : 135 rue Montesquieu - 47000 AGEN
401 273 511 RCS AGEN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 31 AOUT 2026

L'an Deux Mille Vingt Six,
Le 31 août,
A 11h00,

La société **LEOANNE**, société à responsabilité limitée au capital de 466 010 euros, ayant son siège social sis 23 avenue de l'Ermitage, 47000 Agen, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 908 283 666 RCS AGEN, représentée par **Madame Anne CENEDESE** en sa qualité de Gérante,

Propriétaire de la totalité des 1 060 parts sociales de 15,2449 euros composant le capital social de la Société **135 B**,

Associée Unique de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la cession de l'intégralité des parts sociales de la société 135 B, au profit de la société LEOANNE cessionnaire,
- Modification de l'article 7 « CAPITAL SOCIAL »,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire,
- Suppression des mentions relatives à l'ancienne associée du préambule des statuts et suppression des articles 19, 20 et 21 des statuts devenus obsolètes,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

(Constatation de la cession de l'intégralité des parts sociales de la société 135 B, au profit de la société LEOANNE cessionnaire - Modification de l'article 7 « CAPITAL SOCIAL »)

L'Associée Unique constate la réalisation ce jour des cessions suivantes :

- Cession par Madame Sylviane JOFFRES de 1 058 parts sociales, numérotées de 1 à 1 058, en pleine propriété lui appartenant numérotées 1 à 1 058, à son profit ;
- Cession par Madame Aimée CESAIRE de 2 parts sociales, numérotées 1 059 et 1 060, en pleine propriété lui appartenant numérotées 1 059 et 1 060, également à son profit.

L'Associée Unique, en conséquence des cessions susvisées, décide de modifier l'article 7 intitulé « CAPITAL SOCIAL » des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 16 159,60 euros. Il est divisé en 1 060 parts sociales de 15,24 € chacune, entièrement libérée et attribuée à l'associée unique, de la manière suivante :

*- **Société LEOANNE**, 1 060 parts sociales*
Numérotées 1 à 1 060, ci *1 060 parts*

DEUXIÈME DÉCISION

(Nomination d'un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire)

L'Associée Unique, prenant acte de la démission de Madame Sylviane JOFFRES de ses fonctions de gérante, décide de nommer en qualité de nouvelle gérante à compter de ce jour :

Madame Anne CENEDESE,
De nati[redacted]
Née le [redacted]
Demeurant [redacted]

Madame Anne CENEDESE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Madame Anne CENEDESE déclare qu'elle accepte les fonctions de gérante et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

TROISIÈME DÉCISION

(Suppression des mentions relatives à l'ancienne associée du préambule des statuts et suppression des articles 19, 20 et 21 des statuts devenus obsolètes)

L'Associée Unique, décide de supprimer les mentions relatives à l'ancienne associée, en préambule des statuts, et de supprimer les articles suivants devenus obsolètes :

- Article 19 « Nomination du premier gérant »,
- Article 20 « Jouissance de la personnalité morale – Immatriculation au RCS »,
- Et article 21 « Pouvoirs ».

QUATRIÈME DÉCISION

(Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
La société LEOANNE
Représentée par sa Gérante
Madame Anne CENEDESE

[redacted]

Bon pour acceptation des fonctions de gérante